

## Le contexte de la colonisation

Depuis 45 ans, l'occupation israélienne de la Palestine se poursuit et la colonisation s'intensifie. Près de 520 000 colons<sup>1</sup> résident dans 120 colonies et une centaine d'avant-postes illégaux au regard du droit international<sup>2</sup>. Les autorisations de construction de nouveaux logements ont augmenté de manière exponentielle avec 3500 nouveaux logements en janvier 2014, soit une augmentation de 70% sur l'année précédente<sup>3</sup>.

Les autorités israéliennes réalisent de lourds investissements dans les colonies en matière d'infrastructures et proposent un large éventail d'avantages financiers aux particuliers et aux entreprises qui s'y installent. Les colons bénéficient ainsi de loyers modérés, de taux hypothécaires privilégiés, d'aides financières à l'achat de logement, de services – eau, électricité et transport - subventionnés, d'écoles mieux équipées. Les entreprises bénéficient d'exemptions d'impôts et de subventions. Cette politique d'incitation favorise la poursuite de la colonisation.

Les conséquences de la colonisation sur les Palestiniens sont nombreuses.

Sur le plan économique, **l'annexion des ressources palestiniennes** (terres les plus fertiles, eau, ressources du sous-sol et de la Mer morte...) **s'accompagne d'un contrôle de l'économie palestinienne favorable à Israël et à ses entreprises**. Les producteurs palestiniens se voient imposer de nombreux obstacles et restrictions pour produire, vendre, investir, innover alors que leurs concurrents israéliens ont libre accès à leur marché. Cet environnement destructeur maintient leur économie dans un cercle vicieux de dé-développement avec des conséquences néfastes en termes d'activité et d'emploi.

Enfin, l'occupation s'accompagne de nombreuses violations des droits des Palestiniens

Depuis 1967, 800 000 Palestiniens ont séjourné dans les prisons israéliennes. A cela, s'ajoutent les destructions et évictions de maisons, les longues attentes et les contrôles fastidieux aux 520 check-points fixes (il y en a presque autant de volants), le harcèlement et les attaques des colons violents.

### Le coût économique de l'occupation-colonisation pour la Palestine<sup>4</sup>

**6,9 milliards de dollars, en 2010, ou 85 % du PIB**

**8,7 milliards de dollars, 107 % du PIB en incluant les pertes fiscales**

Ces chiffres ne tiennent compte que des pertes les plus facilement identifiables. Ils ne comptabilisent donc pas toutes les opportunités perdues en termes d'investissement et de création d'emplois et n'incluent pas, non plus, les destructions répétées, opérées par l'armée israélienne lors de chacune de ses opérations militaires.

**Parmi les pertes les plus importantes :**

**Blocus de Gaza = 1,91 milliard de dollars.**

**Impossibilité d'exploiter les sels et minéraux de la Mer morte = 1,1 milliard.**

**Etouffement de l'agriculture, notamment dans la vallée du Jourdain**, réserve en terres fertiles et en eau des Palestiniens. Selon la Banque mondiale, si l'exploitation de 50 000 hectares supplémentaires était autorisée, les Palestiniens en retireraient un revenu annuel supplémentaire de 1 milliard de dollars et pourraient créer 100 000 emplois.

**Etouffement de Jérusalem-Est et de son économie = 1 milliard de dollars et 100 000 emplois perdus tous les ans au bas mot.**

<sup>1</sup> Selon le Palestinian Central Bureau of Statistics

<sup>2</sup> Selon la législation humanitaire qui interdit l'installation, par la puissance occupante, de sa population dans le territoire occupé (4<sup>ème</sup> Convention de Genève)

<sup>3</sup> "Israel approves 1,400 new housing units over Green Line", Lazar Berman, *Times of Israel*, 10 janvier 2014

<sup>4</sup> « The Economic Cost of the Israeli Occupation for the Palestinian Occupied Territories », Ministère palestinien de l'Economie et Applied Research Institute Jerusalem (ARIJ), septembre 2011, Tableau E1, p. IV. Cité dans Olivia Elias, « Le dé-développement économique de la Palestine », AFPS octobre 2013, chapitre 4 : « Coût de la colonisation et menaces sur le développement humain ».

**Limitation des possibilités d'exploiter les ressources du sous-sol**, la majeure partie des carrières de marbres et pierres étant localisées en zone C sous contrôle total israélien = plus d'un demi-milliard de dollars.

**Quelques exemples de destructions :**

**2000-2002**, début de la seconde Intifada. Pertes = 3, 5 milliards de dollars au minimum. Le tiers du stock de capital a disparu et le port de Gaza a été mis hors service, dès 2000.

**2008- 2009, opération « Plomb durci » sur la Bande de Gaza**. Les pertes directes = 2,5 milliards de dollars ; le total, pertes indirectes incluses = 4 milliards.

Pour plus de détails sur la colonisation :

- La brochure – « [Colonisation israélienne illégale, Palestine en danger](#) » ;
- « [Le dé-développement économique de la Palestine](#) », Olivia Elias (Cahier n° 27 de l'AFPS, paru en octobre 2013) ;
- Le rapport « [La paix au rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes illégales](#) » accessible en ligne et publié en octobre 2012 par 22 organisations non-gouvernementales, dont le CCFD-Terre Solidaire et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).